

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	863 074	34,31	110,99	869 700	298 394	34,31 %	298 394
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	61 123	24,86	126,18	61 600	15 314	24,86 %	15 314
Taxe d'habitation (TH)	80 028	8,93	48,71	77 100	6 885	8,93 %	6 885
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total					320 593		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
	8	9			
Taxe foncière-sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		34,31 %		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	320 593	= 1	24,86 %		
Taxe d'habitation (TH)	320 593		8,93 %		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)				

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			62 062	0	-1 113	- 111 809	-50 860

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
320 593		-50 860		269 733

À MACON TEL 03 85 39 65 65
 Le 10 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 1 FRANCIS LE GALLOU

Le 28 avril 2026
 Pour la Commune,





FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 084 CHANES
 ARRONDISSEMENT : 71 MACON
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MACON

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	186	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	226 106	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	58 863	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière sur le non bâti :		b. Par la loi (terres agricoles)	25 991	f. Transformateurs électriques	
	3 013	c. Par la loi (autres)	89	g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées	77 100	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	0,698899
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-3 461	d. Taux FB commune 2020	14,23
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	20,08
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS						6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	
	national 12	départemental 13				14	15
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	44,78	111,95	0,956	110,99	a. National	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	45,47	127,98	1,80	126,18	b. Communal	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	22,78	59,18	10,47	48,71	Taux maximum :	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...						6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. ...la diminution sans lien a été appliquée						a. Taux moyen départemental	12,86
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés						b. Taux maximum de la majo	1,29
						Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
							24,89